

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane ; LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjointes Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme GORGE Allison donne pouvoir à M. NAVARRO Georges ; Mme OLLIVIER Céline donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina ; M. DURAND Sébastien donne pouvoir à M. Yoann HERVOIR.

Etaient absents : TROTEL- LE FAOU Olivia

Secrétaire de Séance : Mme POMIER Claire

Délibération n° 61 / 2026

FINANCES COMMUNALES

Objet : Proposition d'exonération de loyers à l'association Récup' Culture en raison des congés estivaux

L'association Récup' Culture est une association de Châteauneuf d'Ille et Vilaine proposant la collecte de livres usagés pour les revendre ou les transformer en pâte à papier. Ils revendent également des CD, des jeux vidéo, des DVD, ...Ils organisent une vente mensuelle sur un week-end.

La Commune leur loue le local de la Halle aux artistes, 3 places du Martray, pour un loyer de 520 € mensuel.

Monsieur le Maire rapporte la demande écrite de l'association de l'exonération d'un mois de loyer du fait qu'il n'ait pas eu de vente au cours du mois d'Aout 2026.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** cette proposition d'exonération d'un mois de loyer correspondant au loyer d'aout 2026 à titre exceptionnel

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

